



**Rentrée des classes : le mardi 04 septembre pour les 1ères,
le mercredi 05 septembre pour les autres.**

Quelques renseignements utiles :

1. Manuels et frais scolaires :

Une feuille d'affectation des frais scolaires est disponible au secrétariat.

Possibilité d'acheter des livres d'occasion auprès du comité de parents; paiement au comptant.

Beaucoup de professeurs commandent directement les livres afin d'obtenir les meilleurs prix. Les livres seront donc à payer aux professeurs.

Les frais de feuilles photocopiées seront réclamés dans le courant du 1^{er} trimestre (paiement par virement).

En gymnastique le tee-shirt de l'école est en vente au prix de 6 euros.

2. Abonnements scolaires :

Bus ou train: un tarif préférentiel est octroyé automatiquement pour les 12-24 ans. Aucune formalité n'est nécessaire.

3. Bourse d'études :

Les demandes doivent être introduites via le formulaire en ligne sur le site du service des allocations d'études (www.allocations-etudes.cfwb.be).

4. Repas :

▪ Elèves de l'école hôtelière : ces élèves sont obligés, à partir de la 3^{ème} année, de prendre les repas au restaurant les jours de pratique professionnelle.

Prix du repas : 4 euros

▪ *Implantation de Saint-Germain* : seuls les élèves domiciliés à Couvin peuvent retourner dîner chez eux moyennant une autorisation écrite des parents.

Aucun repas chaud n'est possible.

▪ *Implantation de Pesche* : seuls les élèves domiciliés à Pesche peuvent retourner dîner chez eux moyennant une autorisation écrite des parents.

Possibilité de repas chaud à 5 euros : potage-plat-dessert-eau.

5. Internat : s'adresser à l'internat autonome de la Communauté Française,

Responsable : Monsieur LESOIR Tél : 060/34 54 53

Résidence du Belvédère, Dessus de la Ville, 3 à Couvin

6. Les inscriptions :

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 06 juillet et à partir du 16 août de 9 à 12 h et de 14 à 18 h, et le samedi de 9 à 12 h uniquement.

Les documents à fournir pour valider l'inscription sont : l'attestation obtenue au 30 juin, la photocopie du bulletin ainsi qu'une copie recto-verso de la carte d'identité.

7. La rentrée des classes est fixée :

au mardi 04 septembre pour les 1ères années et au mercredi 05 septembre pour les autres classes.

8. Horaire des cours :

De 8h25 à 15h15 ou 16h05 (voir l'horaire au journal de classe).

Le mercredi : de 8h25 à 11h55.